

Département des Etudes Juridiques

**DECISION N° 36 DU 16 JANVIER 2019
MODIFIANT LA DECISION N° 42 DU 28 JUIN 2018
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE L'ENIM**

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE,

- Vu la décision Enim n° 41 du 22 juin 2018 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;

- Vu la décision Enim n° 42 du 28 juin 2018 portant délégation de signature au sein de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;

DECIDE :

Article 1

A la décision n°42 du 28 juin 2018 susvisée est ajouté un article 2 .1 ainsi rédigé :

« Article 2.1-

Délégation est donnée à M. Edouard PERRIER, directeur adjoint, à M Alain HERZOG, adjoint à la sous direction de la production et des opérations, à Mme Dominique PEROUCHET, responsable fonctionnelle du management des centres de prestation maladie de Saint Malo (CPM₁) et de Lorient (CPM₂) et à Mme Laurence CHALVET, adjointe à la responsable fonctionnelle du management des centres des prestations maladie de Saint Malo (CPM₁) et de Lorient (CPM₂) à l'effet de signer au nom du directeur de l'Enim, les conventions avec les organismes complémentaires. ».

Article 2

L'article 4 de la décision n°42 du 28 juin 2018 susvisée est ainsi modifié :

1° Après « Délégation est donnée à Madame Eloise PETIT, chef de cabinet du Directeur » est ajoutée l'expression suivante :

« et à Madame Ludivine ROUER, adjointe au chef de cabinet du Directeur » ;

2° le mot «ses» est remplacé par le mot :

«leurs» ;

3° Après « -des marchés publics » est ajoutée l'expression suivante :

«égaux ou supérieurs à 25 000 € hors taxes ».

Article 3

A l'article 16 de la décision n° 42 du 28 juin 2018 susvisée, après « Délégation est donnée» est ajoutée l'expression suivante :

« à M. Franck FERRANTE, attaché de direction auprès du sous-directeur de la production et des opérations,».

Article 4

La présente décision, portée à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de l'établissement: www.enim.eu, entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Signé
Le Directeur de l'Établissement
national des invalides de la marine

Richard DECOTTIGNIES